Association de Défense des Riverains de la Voie Mère

Site Association : https://tranquillite-riverains-voie-mere.fr

2021-01A

Calais, le 19 janvier 2021

M PROBST Jean-Benoît (Président)
24 quai du Danube 62100 CALAIS.

M. GOUVERNEUR J-Pierre (Secrétaire)
155 rue Duguay-Trouin 62100 CALAIS

CR des Réunions de Quartiers des 19-20-21 janvier 2021

(Municipalité – SNCF – Association)

3 réunions publiques de secteur sont réalisées :

- ***Quartier MOLLIEN le 19 janvier 2021***
- ***Quartier TECHNICENTRE le 20 janvier 2021***
- ***Quartier DUGUAY-TROUIN le 21 janvier 2021***

Ces réunions ont pour but de faire le point sur l'avancement du projet de modernisation de la voie mère dans chaque secteur.
Ces réunions seront suivies d'une réunion publique générale regroupant l'ensemble des quartiers ci-dessus prévue le 01/02/21.

A - SUJETS GENERAUX

A.1- La SNCF fait une présentation générale du projet aux participants.

A.2- Le président de l'Association prend la parole pour une synthèse des constatations et des attentes des riverains calaisiens.

A.2.1- Généralités

Un rappel est fait sur les nuisances importantes que subissent tous les riverains depuis plusieurs années, tels que bruit, tremblement et fissures des habitations.
Il est rappelé que cette voie utilisée était considérée comme « désaffectée » sur le secteur Calais Ville- Port. Les passages de trains de voiture en 2015, puis le ferroutage depuis 2017 sont la cause de tous ces désagréments.
Le trafic fret intensif a été lancé sans la moindre préoccupation environnementales vis-à-vis des riverains et sans aménagements pour réduire les nuisances. Les représentants de l'époque n'ont pas réagi (mairie, port, conseil régional et député)
Les lignes Calais/Le Boulou – Calais/Orbassano – Calais/Macon – Calais/Sète montent en puissance poussées par les politiques. En revanche, rien n'est fait pour atténuer les nuisances pour les riverains.
Malgré les COPIL en présence de tous les intervenants, il n'y a eu que de belles promesses.
LE PROJET PRESENTE EN 2018 EST AU MEME POINT, SANS AUCUN AVANCEMENT, DEPUIS 2,5 ANS.
Les 3 chantiers sont indépendants. C'est pourquoi nous demandons qu'ils commencent au plus vite. La phase 1 doit être lancée rapidement.

A.2.2- Etude du ferroutage par l'EST

Malgré la demande de Madame Bouchart, vice-présidente régionale des ports lors du COPIL du 18/12/2019, pour que les études de contournement par l'Est soient reprises, rien n'est avancé. Même si cette question n'est pas à l'ordre du jour, personne n'a bougé. Où en est-on réellement ? Pourquoi l'immobilisme de l'Etat et la Région !

A.2.3- Promesses de M. PEPY du 9/07/2019 – Ancien président de la SNCF

Locomotive rail/route : annoncée pour 2020 et utilisée au BOULOU, le Conseil Régional devait se renseigner sur les autorisations obtenues là-bas pour un remplacement de la locomotrice actuelle très bruyante. Il devait pour cela contacter VIAA qui a fait la demande. Où en est-on ?
La SNCF annonce que l'utilisation d'une telle locomotive doit être autorisée par EPSF.
Travaux d'isolation des façades : Isolation par double fenêtre et 2ème paroi de maison.
Tracé alternatif Umicore : il précise que ce tracé fait bon sens. Il annonce que la SNCF va demander à l'Etat et la Région de se positionner sur ce tracé.
Deux passages piétons : il précise que le matériel doit être conforme à la réglementation routière. Une signalisation lumineuse sera posée (12 à 18 mois).
Coût du tracé par l'Est : M. PEPY annonce que le coût du passage par l'Est est évalué à 200 à 300 m€ (par rapport aux 120 m€ initiaux). Cette augmentation est liée aux coûts de réalisation et à l'évolution des normes. Il demande que des études soient lancées.

A.3- Travaux de façade

La SNCF annonce que les travaux de façade ne représentent que la menuiserie (fenêtres et portes). Des rendez-vous devaient avoir lieu chez les riverains en avril/mai 2020. Rien n'est encore programmé.

A.4- Protections anti bruit

La SNCF annonce qu'il n'est pas prévu de nouvelles menuiseries s'il y a des murs anti-bruit. Il est prévu de nouvelles menuiseries à partir du 2ème étage si les murs anti bruit ne protègent pas l'étage.
De la SNCF : Les nuisances sont une priorité pour la SNCF. L'effort sera au maximum des possibilités pour réduire ces gènes
M. Agius propose de poser les 2, menuiseries et murs, sur même environnement.
La question est posée : n'y a-t-il pas de murs esthétiques.

A.5- Constatation

- manque un planning de travaux TRES sérieux
- absence des mesures de bruit et de vibrations
- nous ne sommes pas convaincus que l'isolation des murs soit inefficace
- le budget initial de 53 m€ devrait être insuffisant

==========

B - Quartier MOLLIEN-PAUL BERT-DANUBE le 19 janvier 2021

Sortie de gare de Calais au PN 163

Etude prévue avec un rendu fin 1er trimestre 2021

B.1- PN 161 Passage piétons, rue Paul Bert

Eclairage pour suppression des klaxons
Fin des travaux prévue en automne 2021, maintenant c'est 1er trimestre 2022. Encore un délai allongé pour petit travaux.

B.2- Aménagement ou suppression de l'appareil de voie (aiguillage)

Situé Quai du Danube. Cette action est prévue dans le planning de la phase 1.

B.3- Tapis anti-vibratile et Protections anti bruit

Lors de la réfection des voies (ballast, rails), il est prévu :
. la pose de tapis anti vibratile pour lutter contre les vibrations,
. la pose des rails de grande longueur à proximité des habitations,
. la pose des murs anti bruit. Attention à la hauteur des murs qui doit être compatible avec les habitations. Il est nécessaire d'étudier l'esthétique de ces murs. A ce sujet, la végétalisation est abordée, mais il est fait remarquer que celle-ci ne dure pas dans le temps.
Par contre, côté rue Paul Bert, il n'est pas prévu de murs anti bruit (manque de place), ce qui est contesté par une habitante.

C - Quartier TECHNICENTRE le 20 janvier 2021

C.1- PN 84 Passage piétons, rue Montréal

Eclairage pour suppression des klaxons
Fin des travaux prévue en automne 2021, et maintenant c'est 1er trimestre 2022. Encore un délai allongé pour petit travaux.

C.2- Technicentre / rue Colbert

Compte tenu de plusieurs appels des riverains, pourquoi la rue Colbert est écartée des discussions ?
La SNCF répond qu'actuellement, le bruit gênant les riverains n'a pas pour origine la voix mère, mais le fonctionnement du technicentre.

C.3- Intervention des riverains

Plusieurs riverains de la rue Hoche et surtout de la rue Cambronne, interviennent,
** M. Demassieuxde la rue Hoche:*
. il est communiqué que cette réunion est surtout une réunion d'information et pas une réunion de concertation.
. Il est gênant que la SNCF change fréquemment d'intervenants.
. il faudrait ralentir la vitesse à 15 km/h pour réduire les nuisances sonores. La SNCF répond qu'avec la cadence prévue (15 A/R par jour), il ne sera pas possible de réduire la vitesse.
** De la rue Cambronne :*
. Après enquête, un riverain annonce que la majorité des riverains de la rue Cambronne n'est pas favorable aux murs anti-bruit.
. Des questions sont posées, sur la hauteur des murs anti bruit, sur la possibilité d'adjonction des murs et des protections de façade sur une même habitation.

C.4- Murs anti bruit

Existe-t-il des murs anti-bruit esthétiques, agréables à voir pour satisfaire une partie des riverains des rues Hoche, Cambronne et Stephenson

C.5- Lieu de passage des convois ?

Pas de décision claire. Cependant, la SNCF fait remarquer le coût important des éventuels changements au sein du technicentre, le passage par le centre coûterait 30 m€.

C.6- Tapis anti-vibratile

Y aura-t-il des tapis ? Eh bien NON, SNCF ne prévoit pas de tapis anti vibratile.

==========

D - Quartier DUGUAY-TROUIN et SUITE - PORTUAIRE le 21 janvier 2021

D.1- En attente de l'Itinéraire bis (Umicore)

L'association répète que l'itinéraire Umicore est la solution la plus intelligente, celle qui doit être choisie sans discussion. Il faut que les intervenants en soient conscients et qu'ils travaillent avec cet objectif, et se mettent autour de la table.
En attendant le rachat du terrain Umicore et de l'étude, il a été décidé de lutter contre le bruit, et de mettre ce travail dans la phase 1.
Nous espérons que cette intention ne cache pas la volonté de ne pas utiliser l'itinéraire Umicore, ce que peut laisser craindre la lenteur de l'avancement des pourparlers avec Umicore.
Nous avons insisté pour que la réalisation des travaux rue Duguay-Trouin ne pousse pas ensuite pour l'arrêt de l'itinéraire alternatif UMICORE, l'itinéraire bis étant la seule solution responsable.
Il faudrait accélérer les démarches par la Région

D.2- Rachat de Umicore

Où en sont les discussions avec Umicore ? où en est l'avancement ?
Une 1ère réunion a eu lieu fin 2019. La seconde devait avoir lieu en janvier 2020, mais a été repoussée pour évènements !! Depuis ????
Le 09 septembre 2020, la Région attendait un retour de Umicore. Depuis, pas de nouvelle.

Une question simple est posée par l'association : compte tenu du délai pour obtenir une DUP (au moins 5 ans), pourquoi celle-ci n'a pas été engagée en fin 2018 ? cela aurait permis de gagner plus de 2 ans.
M. Agius demande que l'étude chiffrée de ces itinéraires soit communiquée pour continuer les démarches. Sans cela, il n'y aura pas d'avancement.
La SNCF a déjà chiffré les 2 itinéraires bis. On apprend que c'est le préfet qui doit autoriser la DUP. Pourquoi ce manque d'échanges et d'informations soudaines et tardives.

Nous sommes très étonnés du montant des 2 études concernant les 2 itinéraires :

- *PASSAGE par Umicore avec raccordement avant le pont : 70 m€*
  L'association est très étonnée de ces montants. Le tracé par Umicore permet, dans la rue Duguay-Trouin, de faire l'économie du rachat de l'immobilier, de la réfection totale de la voie avec augmentation du rayon de courbure, des protections de vibration, des protections antibruit. La pose d'une voie chez Umicore n'a plus besoin de toutes ces protections. De plus, pendant la construction de ce nouvel itinéraire, il y aura toujours la possibilité d'utiliser le tracé antérieur.
  Seule, une protection pour 4 habitations quai de la Loire sera à prévoir en sus. La maison de M. Martel rue de Bitche doit être protégée.
- *PASSAGE par Umicore avec construction d'un pont : 80 m€*
  Mêmes observations que ci-dessus, à l'exception de la construction de l'ouvrage d'art et de l'économie des protections pour M. Martel.

D.3- Observation d'un riverain concerné par le bruit

Un riverain, rue de Bitche, de par son métier, affirme qu'un mur peut être isolé contre le bruit. Ce monsieur isole des salles de cinéma, donc très efficace. Malgré la présence de fenêtre en double vitrage, nous sommes persuadés que cela doit apporter un bien être.

D.4- Jonction des rails

Vérifier en juillet 2020, il n'y a eu aucune amélioration
La technique utilisée doit être modifiée, il faut contacter les riverains et assister aux passages des convois. Je suis prêt à recevoir le(s) technicien(s) lors du passage d'un convoi.
Nous pouvons affirmer que 95% du bruit et des vibrations proviennent du passage des roues sur les joints de rails. JP Gouverneur confirme.

==========

E – Nos constatations et futures questions

E.1- Lenteur des intervenants

Il nous semble nécessaire que la Région et l'Etat accélère les démarches nécessaires (budget, DUP)
Compte tenu de la lenteur des travaux, il faut que les politiciens ne favorisent plus cette technique de transport.

E.2- Cumul des isolations des murs d'habitation et des menuiseries

Nous sommes convaincus que l'isolation des murs est efficace.

E.3- Raccordement des rails

Nous demandons que la SNCF se déplace pour constater le bruit lors du passage d'un convoi.

E.4- Financement du projet

Compte tenu des différents éléments que l'on a entendus, le montant initial de 53 m€ devrait être insuffisant. Le CPER a été prolongé jusqu'à 2022, mais ce délai sera très largement insuffisant.
Nous restons persuadés que le montant des travaux à 53 M€ sera insuffisant, compte tenu de l'inflation et des observations habituelles lors de gros travaux. Compte tenu des itinéraires bis, il est impératif que l'état et la région revoient les objectifs. Nous sommes persuadés qu'il faut se pencher sur cette question.

E.5- Information des riverains

La SNCF prévoit une information des riverains au moins tous les 6 mois. Il est impératif que ce délai soit un maximum. L'association demande à être informée de chaque réunion.

Jean-Benoît PROBST
Président

J-Pierre GOUVERNEUR
Secrétaire